

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 25 mars 2015 à 20 heures

L'AN DEUX MIL QUINZE le VINGT-CINQ MARS à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis, LEBOUIC Janick et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames BAILLY Aline, HUBERT Jeannine, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle et ROCHETEAU Lydie, et Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUC Yves, LEROY Patrick, MARAIS Bruno et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

Absents excusés : Madame LOVAT Cindy donne procuration à Monsieur VENTROUX Jacques
Madame ROINEAU Manon donne procuration à Madame TYLKOWSKI F.
Monsieur FORET Christophe donne procuration à Monsieur ANNE Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur MARAIS Bruno

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 février 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle.

Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ANNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur LEGUET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	559 136,28			3 086 473,70	559 136,28	3 086 473,70
Opérations de l'exercice	498 591,44	841 673,32	960 756,61	1 951 804,41	1 459 348,05	2 793 477,73
TOTAUX	1 057 727,72	841 673,32	960 756,61	5 038 278,11	2 018 484,33	5 879 951,43
Résultats de clôture	216 054,40			4 077 521,50		3 861 467,10
Restes à réaliser	673 553,85	271 654,34	-	-	401 899,51	
TOTAUX	889 608,25	271 654,34	-	4 077 521,50	401 899,51	3 861 467,10
RESULTATS Définitifs	617 953,91	-	-	4 077 521,50	-	3 459 567,59

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ANNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur LEGUET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		101 925,54		114 020,07	-	215 945,61
Opérations de l'exercice	-	-	67 306,31	102 948,39	67 306,31	102 948,39
TOTAUX	-	101 925,54	67 306,31	216 968,46	67 306,31	318 894,00
Résultats de clôture		101 925,54		149 662,15		251 587,69
Restes à réaliser	-	1 000,00	-	-	-	1 000,00
TOTAUX	-	102 925,54	-	149 662,15	-	252 587,69
RESULTATS Définitifs		101 925,54		149 662,15		251 587,69

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Retour de Monsieur le Maire.

COMPTES DE GESTION 2014 DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014 du receveur du budget principal de la commune et du budget annexe d'assainissement.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2014 :

Section de fonctionnement :

- année 2013 – excédent	3 086 473.70 €
- année 2014 – excédent	991 047.80 €
Résultat excédent	4 077 521.50 €

Section d'investissement :

- année 2013 – déficit	559 136.28 €
- année 2014 – excédent	343 081.88 €
Résultat déficit	216 054.40 €

Restes à réaliser : recettes	271 654.34 €
dépenses	673 553.85 €
Soit un besoin de financement	401 899.51 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	617 953.91 €
- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	3 459 567.59 €
- porter au 001 - déficit d'investissement reporté	216 054.40 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2014 :

Section d'exploitation :

- année 2013 – excédent	114 020.07 €
- année 2014 –	excédent
35 642.08 €	
Résultat excédent	149 662.15 €

Section d'investissement :

- année 2013 – excédent	101 925.54 €
- année 2014 –	-
Résultat excédent	101 925.54 €

Restes à réaliser : recettes	1 000.00 €
dépenses	-
Soit un excédent de financement	1 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	149 662.15 €
- porter au 001 - excédent d'investissement reporté	101 925.54 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose une baisse de 3 % des taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière. Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises resterait inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter, 4 contre (M. Lehoux, M. Leduc, M. Marais et M. Mourier) et 15 pour, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 comme suit :

	2014	2015
- Taxe d'habitation	21.14 %	20.51 %
- Taxe foncière (bâti)	16.03 %	15.55 %
- Taxe foncière (non bâti)	37.27 %	36.15 %
- CFE	17.54 %	17.54 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un exemplaire du détail des subventions allouées aux associations pour l'année 2015 est remis à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les montants des subventions aux associations pour l'année 2015. Le détail sera joint au budget principal. Le montant total alloué s'élève à 42 393.00 €.

Le Maire donne lecture d'une demande de subventions du collège Saint-Jean reçue après établissement des propositions par la commission « Finances ».

Cela concerne 5 élèves pour deux voyages dont un est déjà passé.

Un débat est ouvert, tout d'abord sur la mise en place de date butoir à l'envoi des demandes de subventions par les établissements scolaires, puis sur le fond même de l'attribution de subventions aux différents voyages scolaires. Monsieur LEROY sollicite une réunion extraordinaire de la commission « Finances » dès la rentrée scolaire 2015 afin d'étudier les différentes subventions versées aux écoles, collèges, MFR, Chambre des métiers, etc.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de voter :

- Subvention pour le voyage qui a eu lieu début février – contre à l'unanimité ;
- Subvention pour le voyage qui aura lieu début avril – 4 pour (M. Lehoux, M. Leduc, Mme Martineau et M. Mourier), 1 abstention (Mme Hubert) et 14 contre.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-JEAN DE CHÂTEAU-DU-LOIR

L'école Saint-Jean de Château-du-Loir sollicite la participation de la commune pour un enfant d'Aubigné-Racan scolarisé en CM2, dont la sœur est en 4^{ème} au collège Saint-Jean.

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui a précisé les conditions de financement par les communes des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés du premier degré.

La contribution financière de la commune de résidence est obligatoire dans 4 hypothèses :

- Absence d'école publique dans la commune de résidence,
- Capacité d'accueil insuffisante dans les écoles publiques de la commune de résidence,
- Accord de la commune de résidence à la participation financière, bien qu'elle dispose d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques,
- Présence d'un des 3 cas dérogatoires, malgré une capacité suffisante dans les écoles publiques de la commune de résidence
 - Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
 - Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;
 - Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil, lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette commune est justifiée.

Le Maire rappelle que la commune dispose d'une école publique et d'une école privée. De plus, en accord avec toutes les communes de la Communauté de Communes Aune et Loir, la commune ne sollicite aucune participation pour les élèves scolarisés à Aubigné et n'y résidant pas.

Considérant qu'aucune de toutes les conditions requises ne sont remplies, le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, refuse la participation financière à l'école Saint-Jean de Château-du-Loir.

BUDGETS 2015– COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation des budgets de la commune et de l'assainissement pour l'année 2015.

Après avis de la commission des finances en date du 16 mars 2015 et ayant entendu la présentation des budgets par Monsieur le Maire, le conseil municipal, 1 abstention (M. Leduc) et 18 pour, adopte le budget primitif de la commune et à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2015.

Monsieur LEDUC demande à faire partie de la commission « Finances ». Avis favorable.

Budget principal

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	404 190.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	637 150.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	11 500.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	86 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	343 122.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 108.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	113 985.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 659 142.59 €
	TOTAL	5 264 197.59 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 459 567.59 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	55 000.00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 350.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 120 387.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	569 593.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 300.00 €
	TOTAL	5 264 197.59 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	216 054.40 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 836.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	337 771.18 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 048 776.67 €
	TOTAL	1 613 438.25 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	343 122.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 108.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	778 553.91 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	482 654.34 €
	TOTAL	1 613 438.25 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	57 900.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	8 600.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	20 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	145 162.15 €
	TOTAL	251 162.15 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	149 662.15 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	101 500.00 €
	TOTAL	251 162.15 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	97 925.54 €
	TOTAL	102 925.54 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 925.54 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00 €
	TOTAL	102 925.54 €

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, le projet susceptible d'être éligible est :

- Construction d'un restaurant scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant H.T.
Maître d'ouvrage	375 812.00 €
D.E.T.R. – 30 % (hors MO et frais divers)	190 500.00 €
Conseil Régional (N.C.R.)	134 488.00 €
TOTAL	700 800.00 €

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2015,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DROITS DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du bien sis 12 rue de la Gare, parcelle cadastrée AH 8 pour 1185 m².

Monsieur LEGUET précise que les acheteurs souhaitent reprendre une activité de restauration.

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur cette parcelle et se réjouit de la réouverture d'un commerce.

22h00 – Départ de Monsieur MOURIER

INFORMATION SUR L'AUTORISATION DÉLIVRÉE À UNE INSTALLATION CLASSÉE

Le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture de la Sarthe lui a adressé une copie de l'arrêté autorisant la société AG France, à étendre ses activités et à augmenter la capacité de stockage, concernant son site implanté en zone industrielle « Le Roineau » sur la commune de Vaas.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRAVAUX »

Monsieur Jacques VENTROUX, responsable de la commission « Travaux », donne lecture du compte rendu de la réunion du 26 février 2015.

- Renforcement des accotements du « Gué Brunet » après accord de la DDT
Entreprise retenue : GOUBARD pour 5 707.20 € TTC
- Travaux de peinture aux tribunes du stade de foot
Entreprise retenue : ABREU pour 5 396.49 € TTC
- Travaux circulatoires de chauffage dans la chaufferie de la salle des fêtes
Entreprise retenue : PASTEAU pour 5 140.43 € TTC
- Création d'une ouverture entre la salle de boxe et le bureau attenant
Entreprise retenue pour l'étude de faisabilité (obligation de la Commission Départementale de Sécurité) : APAVE pour 480.00 € TTC
- Occultation porte et fenêtres dans le dortoir de l'école publique
Entreprise retenue : DM ALU pour 3 724.22 € TTC
- Création de plafonds phoniques dans les trois salles de classe
Entreprise retenue : APM pour 6 000.00 € TTC
- Modification de l'éclairage dans les trois salles de classe
Entreprise retenue : AUVÉ pour 3 578.15 € TTC
- Achat de deux tondeuses pour les services techniques
Entreprise retenue : CEV pour 2 568.00 € TTC

- Motorisation du portail des services techniques
Entreprise retenue : MAC 2 pour 3 400.37 € TTC
- Fermeture électrique du portillon du cimetière
Entreprise retenue : MAC 2 pour 3 985.91 € TTC
- Comblement de deux forages (eau potable) après accord de la DDT
Entreprise retenue : Cissé pour 21 540.00 € TTC

Monsieur VENTROUX précise également que des travaux ont été réalisés, après demandes de devis, suite à des pannes importantes :

- Panne de production d'eau chaude à la salle des fêtes
Entreprise intervenue : PASTEAU pour l'échangeur à plaques (6 305.73 € TTC) et pour un mitigeur (1 457.40 € TTC)
- Panne de l'épareuse (moteur hydraulique)
Entreprise intervenue : PEAN pour 2 317.10 € TTC

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aune et Loir en date du 10 février 2015.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

DIVERS

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur TOUCHARD Dominique concernant un fossé bouché.
Réponse : le conseil municipal prend note de la demande ; les membres de la commission « Voirie » se rendront sur place pour étudier la question.
- Information des prochaines dates de réunions de conseil municipal : mercredi 22 avril à 20 h, mercredi 20 mai à 20 h et mercredi 1^{er} juillet à 20 h.
- L'invitation du Comité des Fêtes est remise à chaque conseiller.
- L'invitation du Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir est remise à chaque conseiller ; Monsieur LEGUET précise qu'un coupon-réponse est à retourner.
- Madame MARTINEAU souhaite faire partie de la commission « Fêtes et Cérémonies ». Avis favorable.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le **mercredi 22 avril 2015** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Bruno MARAIS